

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-337

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction DG Mobilité	N° 2020-337

Révision de la stratégie des mobilités : Présentation de la méthodologie et du calendrier - Information - Débat

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil de Bordeaux Métropole du 28 juillet dernier, le Président a annoncé la révision de la stratégie des mobilités qui nécessite de réinterroger les grands projets de transport en commun.

Cette décision est principalement motivée par les difficultés de déplacements toujours aussi importantes (3ème agglomération la plus congestionnée en France selon le classement établi par Tom Tom) qui caractérisent notre territoire et ce, malgré les efforts considérables réalisés par la Métropole pour développer son réseau de transports en commun dont la part modale n'a que faiblement évoluée (de 11 à 12 % entre 2009 et 2017).

Elle intervient également dans un contexte financier qui va se tendre ces prochaines années, avec, outre les conséquences de l'actuelle crise sanitaire et économique, une augmentation importante des dépenses de maintenance et de renouvellement du réseau de transport liée à son vieillissement et, plus globalement, à un endettement de plus en plus significatif de la Métropole.

Le présent rapport a donc comme objectif de rappeler succinctement l'historique de la stratégie actuelle des mobilités et surtout de présenter la méthodologie de révision proposée ainsi que son calendrier prévisionnel.

Historique sur l'actuelle stratégie des mobilités :

Pour rappel, la stratégie des mobilités actuellement à l'œuvre sur la Métropole a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016. Elle est communiquée en pièce jointe au présent rapport. Cette stratégie se décline en 6 grands axes dont l'axe central relatif au SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, document qui décline les grands projets de transport en commun à réaliser) :

- **Axe central** : mettre en œuvre le SDODM, base de la politique des mobilités de la Métropole dont les premières réflexions avaient débuté en 2011 ;
- **Axe 1** : renforcer l'efficacité des réseaux de transports en commun ;
- **Axe 2** : développer une politique ambitieuse d'optimisation de l'usage de la voiture ;
- **Axe 3** : mettre en place une politique cohérente de stationnement en lien avec les communes ;

- **Axe 4** : exploiter au maximum le potentiel des modes doux ;
- **Axe 5** : faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens.

La stratégie des mobilités adoptée en janvier 2016 a ensuite été complétée en décembre 2016 par le deuxième plan vélo, en avril 2018, par le plan d'urgence mobilité et, en décembre 2018, par la feuille de route du futur RER métropolitain.

Ainsi, le processus de remise à plat de la stratégie des mobilités se doit de réinterroger l'ensemble de ces documents et de reconstruire une vision globale de la mobilité sur l'agglomération dans un contexte de croissance démographique (+ 20 000 h/an) et d'étalement urbain soutenu.

Comme le souhaite le nouvel exécutif, le processus doit également amener la future stratégie à se positionner sur une offre de multimobilité basée sur l'activation de tous les leviers possibles :

- Leviers non encore exploités : la marche, le fleuve, les solutions en mode BHNS ;
- Leviers en développement : le vélo mais aussi le covoiturage, l'autopartage, le travail à distance ;
- Leviers à l'étude : les éventuels nouveaux franchissements : pont, téléphérique... ;
- Leviers périphériques : le RER métropolitain avec son volet cars express et son volet ferroviaire ;
- Etc....

Le renouvellement de la DSP transport constituera également une opportunité pour intégrer certaines évolutions à l'offre TBM (Transports Bordeaux Métropole) même si l'offre TBM ne réunit pas à elle seule l'ensemble des solutions permettant de réduire le niveau de congestion de la métropole.

L'ensemble de la réflexion sera abordé dans une logique de complémentarité, sans opposer les modes et donc en maintenant également une place significative à la voiture qui reste et restera demain, pour de nombreux habitants, le seul moyen de transport et qui représente encore aujourd'hui la moitié des déplacements.

Il s'agira également d'articuler la future stratégie des mobilités avec les 5 piliers de ce nouveau mandat à savoir :

- Les réponses à l'urgence climatique et sociale ;
- La cohérence métropolitaine ;
- L'attention portée aux équilibres territoriaux ;
- La meilleure prise en charge des enjeux de proximité ;
- L'ouverture aux citoyens, la transparence et la démocratisation.

L'ambition centrale du futur schéma reste en priorité de **fluidifier et de faciliter les déplacements sur l'ensemble du bassin métropolitain.**

Cadre général :

Un délai de 12 mois est envisagé pour réaliser cette remise à plat avec cependant des jalons et des livrables intermédiaires à présenter aux élus. Ce délai, même s'il peut sembler long, est justifié vu l'importance du travail technique et de concertation à réaliser, les nombreux enjeux en lien avec le sujet et des budgets colossaux accordés à la mobilité. Un travail dans un délai plus court n'aurait pas permis de produire un livrable de qualité.

Cependant, il est évident que, même dans un délai de 12 mois, il ne sera pas possible de lancer un travail de fond comme celui qui avait été produit pour l'actuel SDODM dont on rappelle que les premières études avaient débuté en 2011 pour s'achever en 2016. Il faut aussi considérer que la réflexion ne part pas d'une feuille blanche et doit capitaliser ce qui a déjà été fait et étudié.

Le processus de révision de la stratégie des mobilités devra aboutir à :

- Un nouveau document de politique générale en matière de mobilité et son plan d'actions ;
- Et plusieurs livrables spécifiques : un schéma directeur opérationnel (qui viendra remplacer l'actuel SDODM), un premier plan piéton, un 3ème plan vélo, un plan franchissements ...

Concernant la marche et le vélo piétons et vélo, il envisagé d'aboutir en fin d'année 2020 sur les grandes lignes des futurs plans d'actions de manière à intégrer le résultat des réflexions dans le processus

d'élaboration de la prochaine génération de contrats de codéveloppement.

Méthode :

Trois évolutions fortes semblent devoir intégrer la réflexion qui influencent la méthode de travail qui vous est proposée :

- L'articulation entre les politiques métropolitaines de mobilité et celles en particulier de l'habitat, du développement économique et plus largement d'aménagement du territoire ;
- L'élargissement du périmètre géographique de réflexion : les difficultés de déplacement concernent de plus en plus les communes périphériques intra et extra- métropolitaines ;
- L'intégration d'un panel élargi d'acteurs dans la réflexion et la mise en œuvre de la stratégie des mobilités. En effet, il est évident que les autorités organisatrices ne sont pas les seules à pouvoir/devoir agir en matière de mobilités : les habitants, les entreprises sont les premiers acteurs de la mobilité sur les territoires.

Le contexte particulier du COVID et les délais relativement restreints ne permettent pas de proposer l'organisation de grands temps de travail collectif. C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire reposer le travail de concertation sur des outils simples.

Ainsi, la méthode suivante de travail est proposée :

- Sur la base d'un premier document de présentation et de bilan de l'actuelle stratégie des mobilités préparé par les services et de différents livrets cartographiques descriptifs de la situation établis par l'A'urba durant l'été, le Président a lancé officiellement, fin septembre, un appel à contributions écrites. Celui-ci sera adressé, de manière privilégiée, auprès des grands partenaires et acteurs du territoire en capacité de s'appuyer sur leur expertise et ingénierie internes (Agence d'urbanisme, Grands projets de ville, Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise ou SYSDAU, Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité, Conseil de développement durable, Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), le Port, la Chambre de commerce et d'industrie...). La contribution de ces partenaires sera à retourner à la Métropole d'ici la fin de l'année 2020 ;
- En parallèle, le Vice-président à la stratégie des mobilités et aux mobilités alternatives organisera des ateliers de travail, en comité restreint, avec les communes ;
- Ces ateliers seront complétés par la tenue de rendez-vous bilatéraux menés par le vice- président et les conseillers délégués en charge avec des acteurs clés (par exemple avec l'Etat, la Région, le Département, les principales associations, les principales collectivités présentes autour de la Métropole, les autres Vice-présidents de Bordeaux Métropole particulièrement concernés : proximité et déconcentration de l'action métropolitaine, finances, valorisation du fleuve, franchissements et rééquilibres rive droite...) ;
- Une page internet sera également ouverte sur le site de la participation de la Métropole de manière à permettre aux habitants de contribuer (avec des modalités et des périmètres qui restent à définir) ;
- Enfin, la Métropole réunira également et si possible, au vu des conditions sanitaires, des panels de citoyens pour en particulier un travail sur les futurs plans marche et vélo. Dans tous les cas, les propositions mobilité qui ont été formulées dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat pourront être utilement intégrées à la réflexion.

Au niveau des services, le réseau des référents mobilité présents en pôles territoriaux sera mobilisé ainsi que le réseau des chargés de mission agenda 21 des communes (notamment sur les aspects en lien avec la marche et le vélo). Un travail spécifique avec la cellule en charge de la préparation des contrats de codéveloppement sera également mené.

L'objectif de ces divers temps d'échange est de faire émerger une vision partagée de la situation actuelle, des futurs enjeux et des premières grandes pistes d'actions et priorités.

Cette vision et ses pistes d'actions seront ensuite passées au filtre de 3 critères en vue d'éclairer les décisions et arbitrages à venir : la fréquentation/l'usage espéré, l'impact environnemental (bilan carbone) et le coût.

Un bureau d'études spécialisé sera également mobilisé tout long de la démarche pour assister les élus et apporter une expertise complémentaire, celui-ci permettra l'apport d'un regard extérieur ainsi qu'une capacité à évaluer les grands projets de transport qui avaient fait l'objet d'une première décision du Conseil sous le précédent mandat et ceux qui pourraient émerger au fil de la réflexion.

L'ensemble sera confronté aux capacités financières de la Métropole.

Calendrier :

Vous trouverez ci-joint le calendrier prévisionnel qui est envisagé.

Le dernier trimestre 2020 est dédié à la phase de concertation et de collecte des contributions. En tout début d'année 2021, une synthèse des contributions sera établie qui pourra donc être présentée en conférence des maires et/ou en Conseil de Bordeaux métropole (y compris et si possible les grandes orientations du premier plan piéton et du 3ème plan vélo).

Dans le courant du 1er trimestre 2021, seront également examinés et priorisés les grands projets d'investissement de transport (ceux actuellement projetés et ceux qui auront pu émerger de la réflexion).

En juin 2021, l'ensemble des livrables devrait pouvoir être présenté en Conférence des Maires avant délibération en Conseil de Métropole de juillet 2021 (ou au plus tard de septembre 2021).

Dans l'attente, et sur le plan opérationnel, de nombreux projets poursuivront leur chemin : extension du tram A vers l'aéroport, liaison Bus à haut niveau de service (BHNS) Saint-Aubin de Médoc – Bordeaux, poursuite de la mise à 2x3 voies de la rocade, aménagements routiers sur les Opérations d'intérêt métropolitain...

Également, les études, sur les projets questionnés se poursuivent afin de ne pas altérer les calendriers des opérations.

Pilotage :

Le pilotage de l'ensemble de la démarche sera mis sous la responsabilité du Vice-président à la stratégie des mobilités et aux mobilités alternatives qui rendra compte régulièrement devant le bureau.

Un large comité de pilotage composés des vice-présidents et conseillers délégués suivants sera également mobilisé tout au long de la démarche :

- Stratégie des mobilités et aux mobilités alternatives /prospective 2020 – 2030 ;
- Pilotage et évaluation du projet de transition métropolitain ;
- Espaces publics, voirie, fonds d'intérêt communal ;
- Aménagement urbain et naturel – foncier opérationnel ;
- Développement économique et emploi – enseignement supérieur et recherche ;
- Stratégies urbaines : PLU, EPF et gestion des risques inondation et technologique ;
- Climat – transition énergétique et santé ;
- Logement – habitat – politique de la ville ;
- Grandes infrastructures de transports routières et ferroviaires ;
- Transport en commun et stationnement ;
- Multimodalité – plans de déplacement des entreprises ;
- Mobilités alternatives;
- Finances.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte du débat autour de la révision de la stratégie des mobilités.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Débat effectué.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	 Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH